



Fougères, le 27 septembre 2024

MAIRIE DE FOUGERES
2 Rue Porte Saint-Léonard
35300 Fougères

A l'attention de Monsieur FEUVRIER

Objet : révision du PLU de Fougères

Monsieur le maire

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de l'arrêté de révision de votre Plan Local d'Urbanisme. C'est un travail conséquent et nous partageons votre ambition de développer votre agglomération polarisante tout en structurant votre approche environnementale. Ce dernier point apparaît au demeurant être la priorité de ce document, le sujet du développement économique étant essentiellement évoqué à l'aune de son impact sur l'environnement.

Pour une ville centre, lutter contre l'étalement urbain comme vous l'indiquez page 17 du rapport d'orientation est presque sans objet compte tenu de l'ambition démographique envisagée et de la faible superficie de la commune. En revanche nous souscrivons à la volonté de préserver et valoriser les trames vertes et bleues, ainsi que les espaces boisés classés et les haies.

Concernant la mobilité nous regrettons que face au constat d'un accroissement inéluctable du trafic automobile la principale réponse soit de favoriser l'usage alternatif à la voiture. Nous reconnaissons bien la nécessité de développer l'usage des transports en commun et des modes doux mais cela ne saurait être suffisant, surtout que le rapport évoque comme usage principal les « activités de promenade et de découverte du patrimoine de la ville ». A nos yeux les déplacements domicile-travail et d'accès au commerce de centralité restent prioritaires. A cet égard le sujet des infrastructures routières est particulièrement occulté, la circulation automobile étant essentiellement présentée comme une source de nuisances. Alors que les nouvelles motorisations généreront de moins en moins de pollution il convient d'assurer la fluidité du trafic dans l'agglomération. Le rapport de présentation annonce page 290 peu de difficultés sur le trafic entrant et la carte du trafic ne fait pas apparaître le comptage de la RD806/Avenue de la Forairie. Nous constatons qu'en dehors d'un tracé approximatif dans le règlement graphique détaillé vous ne faites plus du tout référence au projet de rocade Nord

.../...

Dès lors que l'abandon du projet se confirme il faudra, pour désengorger l'Avenue de la Forairie :

- Prévoir une liaison entre la RD 155 et la RD 798
- Faciliter le report du flux de transit vers la rocade Sud, et donc se mobiliser pour l'avancement du projet d'aménagement de la RN 12 avec le contournement de Beaucé et la mise en deux fois deux voies de la rocade.

En matière d'accès routiers nous vous invitons aussi à afficher davantage la pénétrante entre la rocade Est et le boulevard de Groslay qui n'apparaît pas dans les emplacements réservés et très peu dans la cartographie.

Enfin le projet de requalification de la rue de la Pinterie ne fait pas l'objet d'une orientation particulière alors que le renforcement du lien entre la haute ville et le secteur du château est essentiel. Sur le sujet des déplacements doux nous souhaitons que des chemins soient valorisés, voire créés, pour desservir le Parc de la Grande Marche qui accueille de nombreux salariés et étudiants. Sur plusieurs cartes ce secteur est même recouvert par la légende ! Le chemin de l'étang de Galaché est une option intéressante mais l'axe de la rue de Laval est certainement à explorer.

Concernant l'économie nous souhaitons qu'en introduction du PADD page 3 soit indiqué que le développement de la ville s'appuie fortement sur le dynamisme industriel du territoire. En effet, vous évoquez les équipements et services propres à toutes les villes moyennes alors que la spécificité historique de Fougères est celle d'être une ville industrielle. Nous souscrivons au maintien d'un zonage spécifique pour l'industrie sur la zone de la Guénaudière mais réitérons notre demande d'attribuer le zonage UAc aux parcelles occupées par l'entreprise Gélin afin de permettre tout type d'évolution en lien avec le secteur 1AUA de la commune voisine de Beaucé. Il est par ailleurs indiqué que la station d'épuration sera en capacité de faire face à la croissance de la population. Il est important de rappeler que cette station peut aussi être amenée à accueillir des effluents industriels pré traités et contribuer ainsi à l'attractivité économique du territoire. Il convient aussi d'être vigilant au sujet du développement du secteur de la Placardière, l'usine SAFRAN ayant déjà été contrainte d'investir dans des isolants phoniques pour réduire les émergences de bruit. Prescrire de l'isolation phonique en bordure de voie verte sur l'espace public serait de nature à sécuriser l'entreprise et réduire le risque de recours de riverains. Enfin il faut tenir compte des très importants besoins en stationnement des entreprises de main d'œuvre de maroquinerie sur la zone de la Guénaudière.

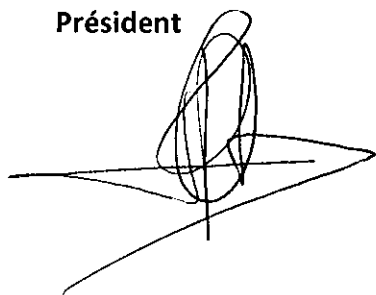
Nous souscrivons aux orientations prises en matière de commerce, notamment de ne permettre qu'aux seules cellules de plus de 300 m² de s'implanter sur les zones d'activité périphériques. Privilégier le stationnement de courte durée en proximité des commerces est une bonne orientation tout comme celle de réhausser le seuil de plancher commercial pour imposer des places de parking privatives.

.../...

Ces observations étant émises nous émettons un avis favorable assorti de la seule réserve de faire clairement référence à la pénétrante entre la rocade Est et le Boulevard de Groslay.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués et les meilleurs.

Jean-Philippe CROCQ
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Michel GALLE
Président de Délégation des Marches de
Bretagne

A handwritten signature in black ink, featuring a tall vertical stroke on the left and a series of smaller, connected loops on the right.